

# Organisme Unique Vallée de l'Ariège

## Bilan de campagne 2021

### I - Bilan de la campagne 2021

Pour l'année 2021, **240** irrigants préleveurs ont bénéficié d'une autorisation individuelle d'attribution de volume d'eau par point de prélèvement, au regard des ratios type de culture/type de sol (le SIAHBVA et l'ASA de la Lèze représentant 1 irrigant chacun).

353 autorisations (dont 14 pour le SIAHBVA, 4 pour l'ASA de la Lèze, et 335 particuliers) ont été délivrées pour les prélèvements en rivière/nappe et 72 pour les retenues collinaires (pour 60 utilisateurs distincts).

Le plan de répartition initial est rappelé ci-dessous. Le volume total autorisé pour 2021 est de **43,28 Mm<sup>3</sup>** pour un total de surfaces irriguées de **15 289,91 ha**.

		Période étiage (1 <sup>er</sup> juin au 30 octobre 2021)			
		Volume prélevable (Mm <sup>3</sup> )	Volumes attribués (Mm <sup>3</sup> )	Surfaces (ha)	Nombre de points de prélèvement
Cours d'eau et nappes d'accompagnement	rivières réalimentées	39.7	<b>38.54</b>	<b>13 636.03</b>	<b>222</b>
	rivières non réalimentées	2	<b>0.73</b>	<b>288.48</b>	<b>30</b>
Nappe souterraine déconnectée		5.56	<b>4.01</b>	<b>1 365.40</b>	<b>85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47.26</b>	<b>43.28</b>	<b>15 289.91</b>	<b>337</b>

### **A - Météo**

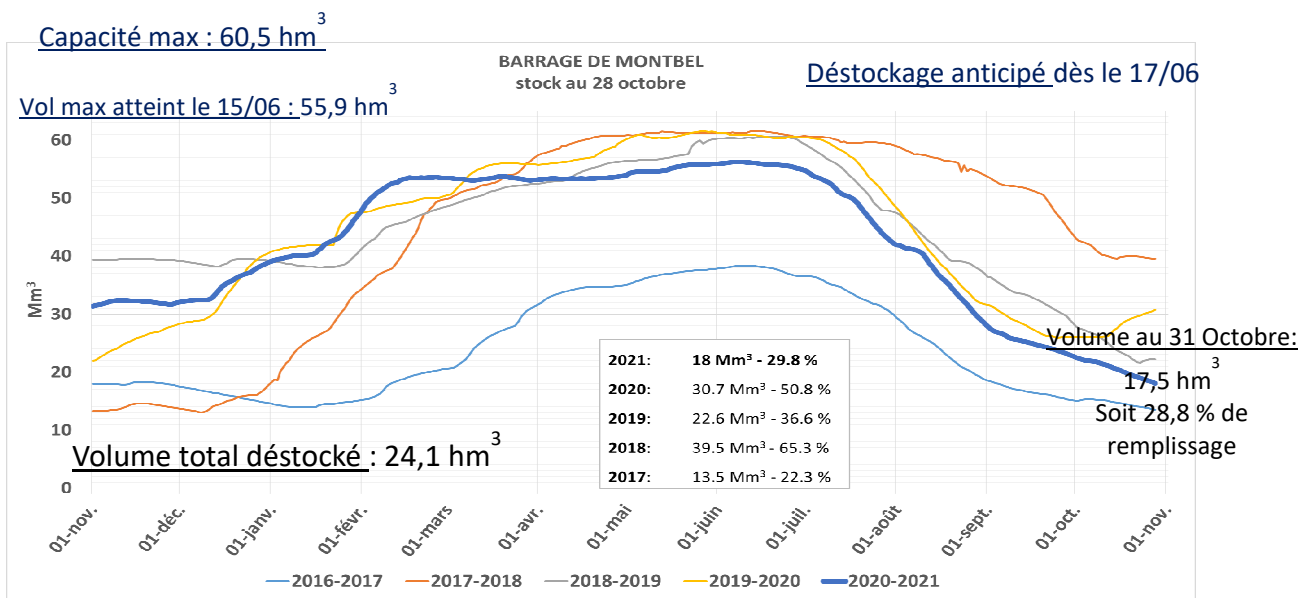
Sur la station de Montaut, le déficit hydrique sur la période allant du 15 juin au 15 septembre de l'année 2021 est moins important que celui de l'année 2020 avec *-264.8 mm* (la moyenne de 2005-2020 est de *-314,9mm*.)

Même constat sur la station de Lèran où a été observé un déficit hydrique sur la même période moins important avec *-178.2 mm* (la moyenne de 2005-2019 est de *-248,3mm*).

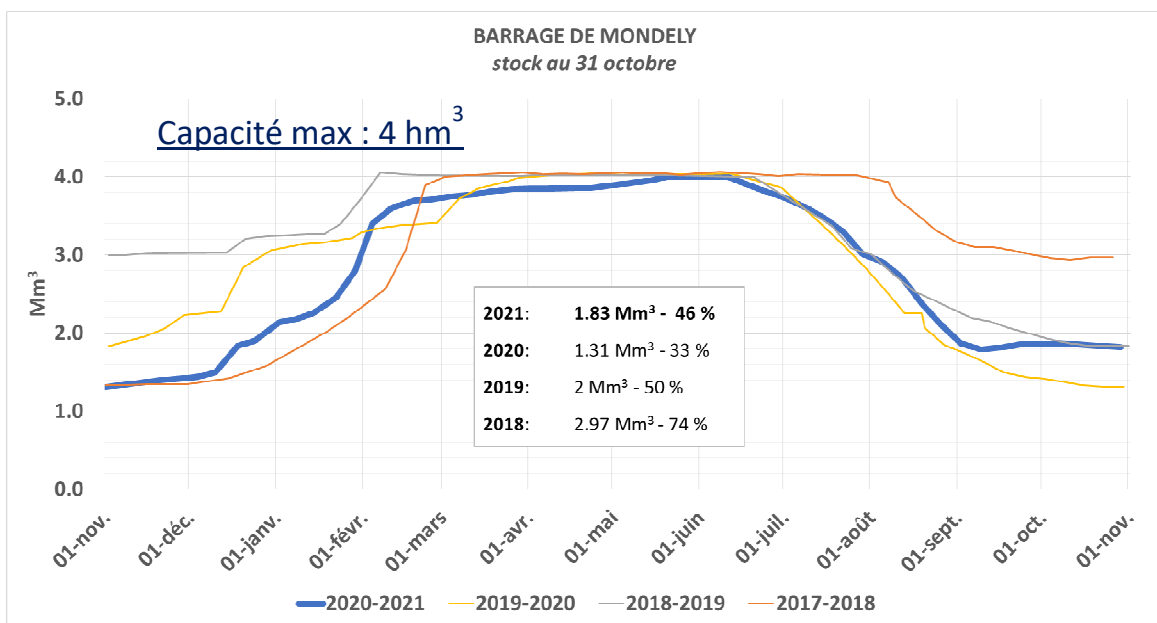
### **B- Remplissage des retenues**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, le lac de Montbel était rempli à hauteur de 51% (30.7 Mm<sup>3</sup>) : au 15/06 il avait atteint son niveau maximal de remplissage de 55.9 Mm<sup>3</sup>. Un déstockage anticipé de Montbel a commencé dès le 17 juin à la demande des Services de l'Etat au regard du franchissement du débit d'alerte sur l'Hers vif. Au 31 octobre 2021, le taux de remplissage dans le barrage était de 28.8 % soit 17.5 Mm<sup>3</sup>.

Un important déstockage a eu lieu entre le 17 juin 2021 et le 5 octobre 2021 : 28.63 Mm<sup>3</sup>, ne permettant pas d'attribuer de volume d'eau au SMEAG pour le soutien d'étiage de la Garonne.



Le barrage de Mondély dont la capacité maximale de stockage est de 4 Mm<sup>3</sup> était rempli à 46 % au 31 octobre 2021, soit 1,83 Mm<sup>3</sup>. Pour comparer avec les années précédentes, il restait environ 1,31 Mm<sup>3</sup> en 2020 (soit 33% de la capacité de stockage) et 2 Mm<sup>3</sup> en 2019 (50% de la capacité maximale).

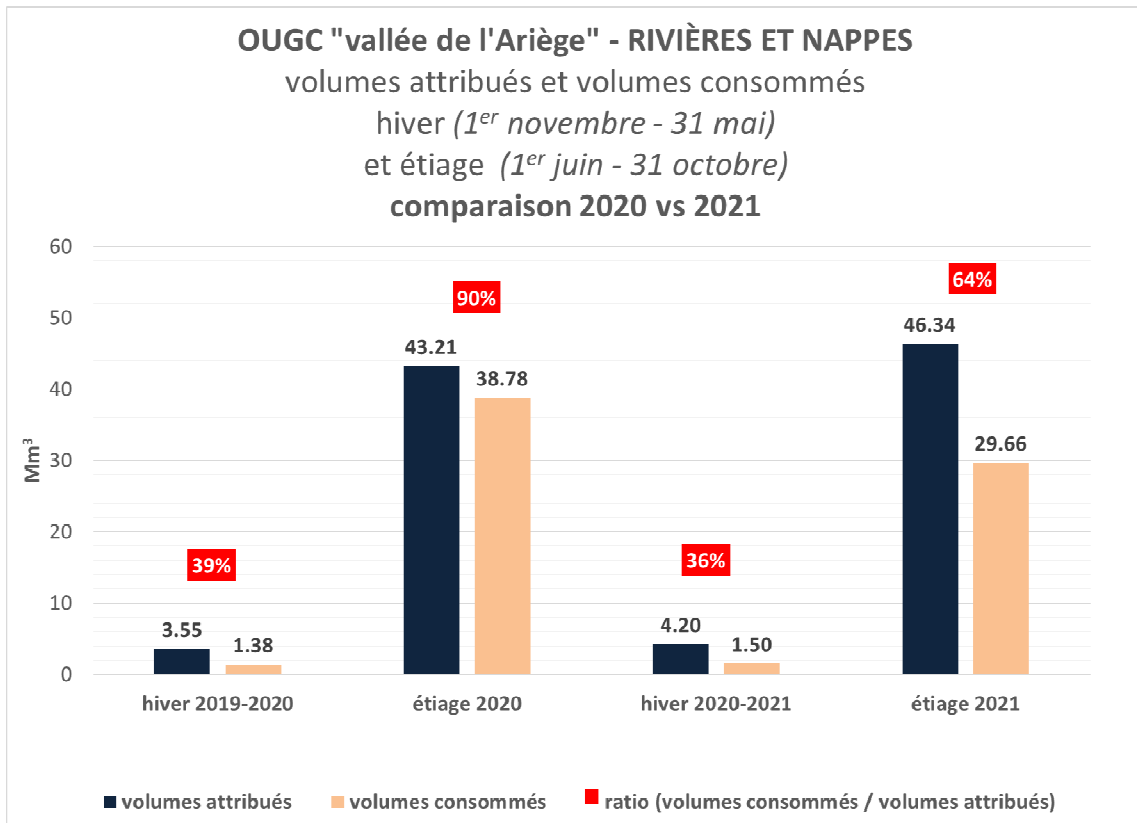


## II - Point sur les consommations 2021.

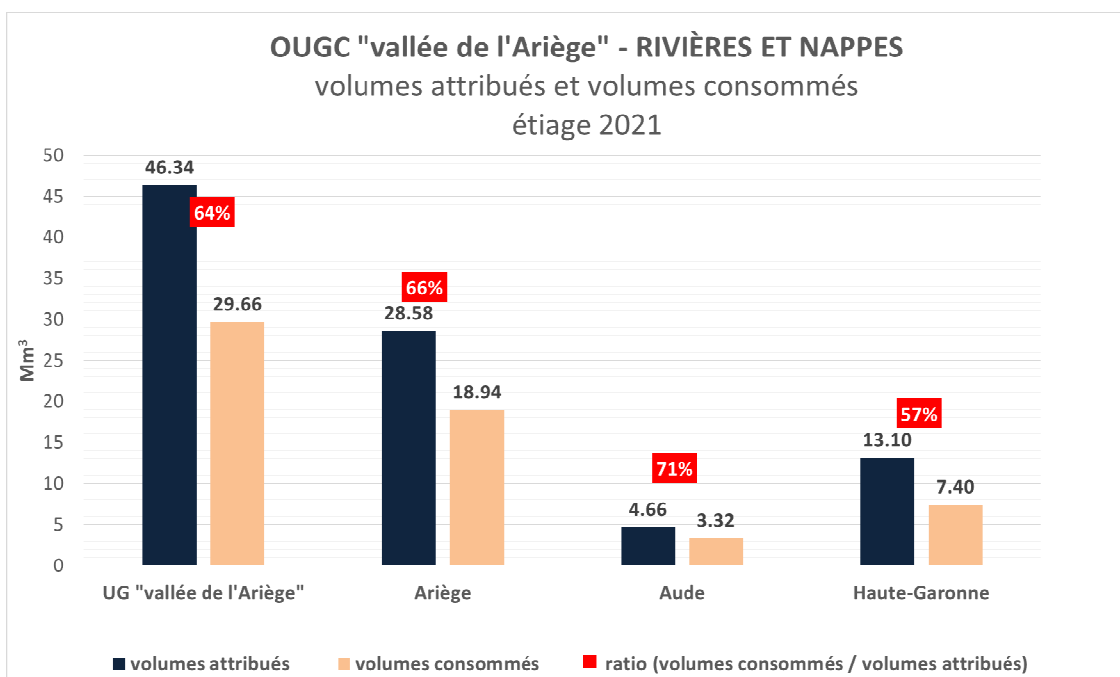
Conformément aux arrêtés préfectoraux portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau sur le périmètre UG6, les irrigants étaient tenus de déclarer à l'Organisme Unique les volumes consommés durant la campagne, avant le 15 octobre 2021.

Dès le 15 Septembre : 227 mails ont été envoyés aux irrigants les informant de l'ouverture en ligne des déclarations. Une relance a été envoyée par mail le 6 octobre suivie de l'envoi de 110 sms le 13 octobre. Enfin le 18 octobre, 71 irrigants n'avaient toujours pas saisi leurs index de consommation. Une campagne d'appels téléphoniques a été effectuée. A l'issue de ces appels encore 12 irrigants n'avaient rien saisi.

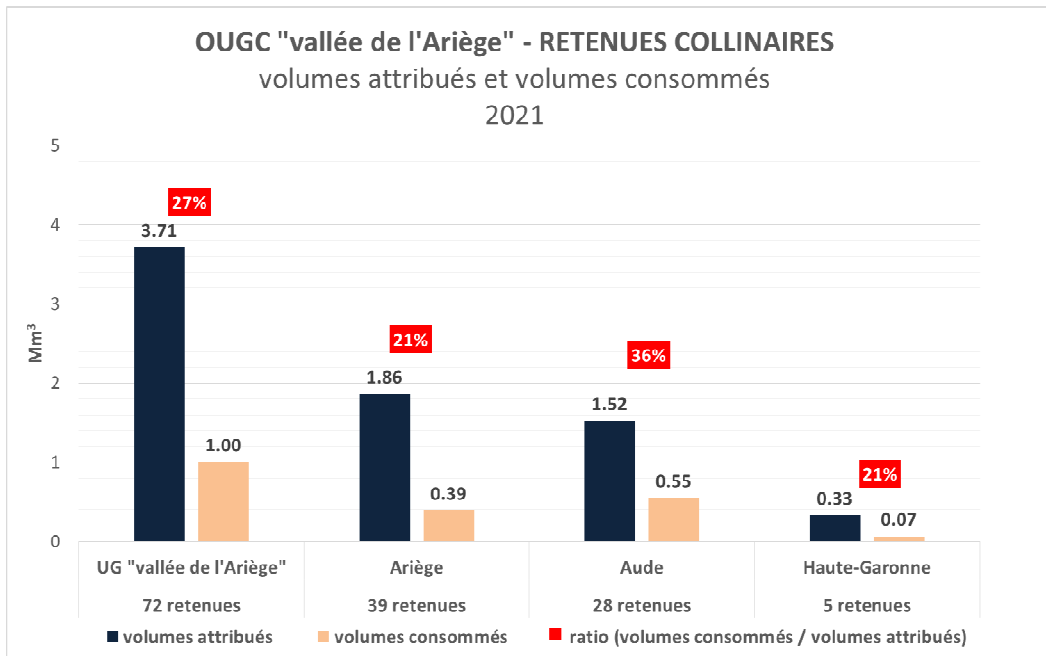
Le retour des consommations 2021 montre que **64%** des volumes autorisés en rivières et nappes ont été effectivement consommés, et ce, sur l'ensemble des 3 départements concernés, **5** dépassements de volume ont été constatés correspondant à un volume de **82 360 m<sup>3</sup>** (1 dépassement à moins de 1% et 4 dépassements supérieurs à 5% du volume attribué).



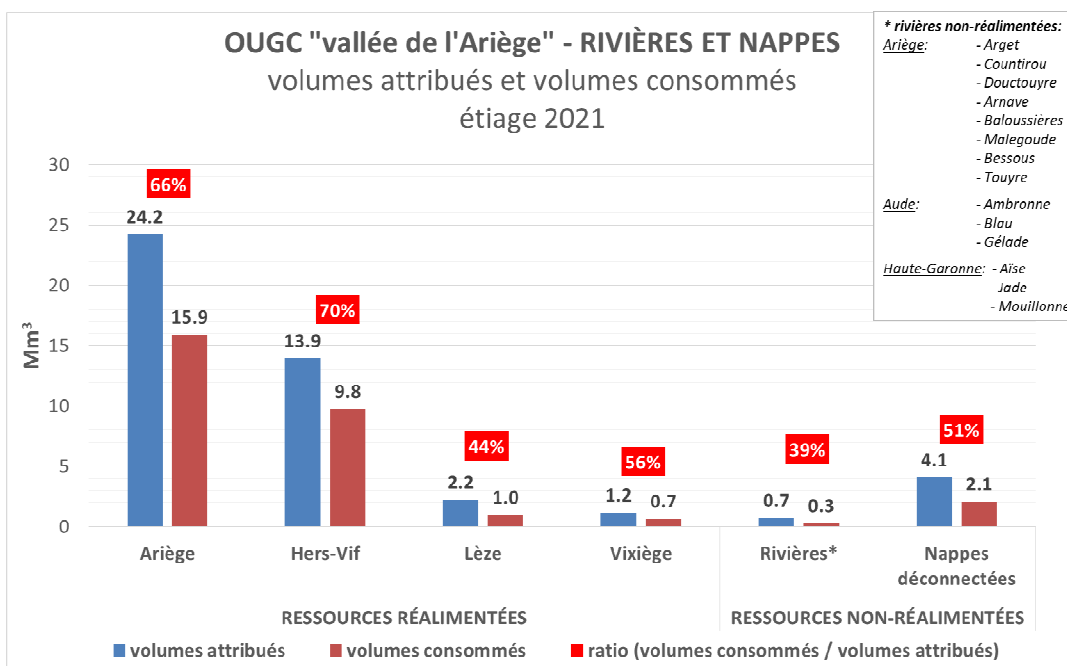
A l'échelle de chaque département, la répartition moyenne des **64 %** des volumes autorisés consommés s'établit comme suit : **66%** des volumes autorisés ont été effectivement consommés sur le département de l'Ariège, **57%** sur le département de la Haute-Garonne et **71%** sur le département de l'Aude.



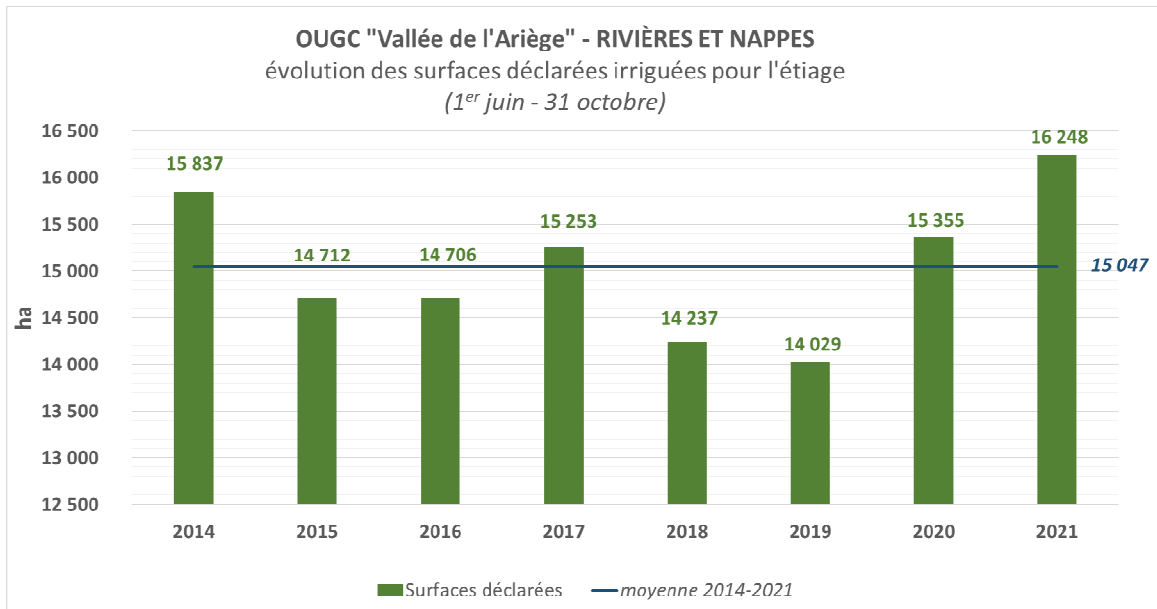
Depuis la campagne 2019, les irrigants possédant des retenues collinaires sont interrogés sur leurs consommations. Les volumes autorisés correspondant à la capacité totale de la retenue, les consommations réelles sont globalement inférieures. Le ratio volume autorisé/volume consommé est de l'ordre de 27% (21% pour le département de l'Ariège, 36% pour le département de l'Aude et 21% pour le département de la Haute-Garonne).



A l'échelle des différentes masses d'eau, le comparatif « volume autorisé/volume consommé » est plutôt équilibré : pour l'**Ariège**, le taux de consommation est de 66% (contre 94 % en 2020), pour l'**Hers-Vif**, le taux de consommation est de 70% (99% en 2020), sur la **Lèze** il est de 44% (71% en 2020), et sur la **Vixiège**, le taux de consommation est de 56% (77% en 2020). Pour les rivières non réalimentées, le taux de consommation est de 39% (59% en 2020) ; pour les nappes déconnectées, le taux de consommation est de 51% (53% en 2020).

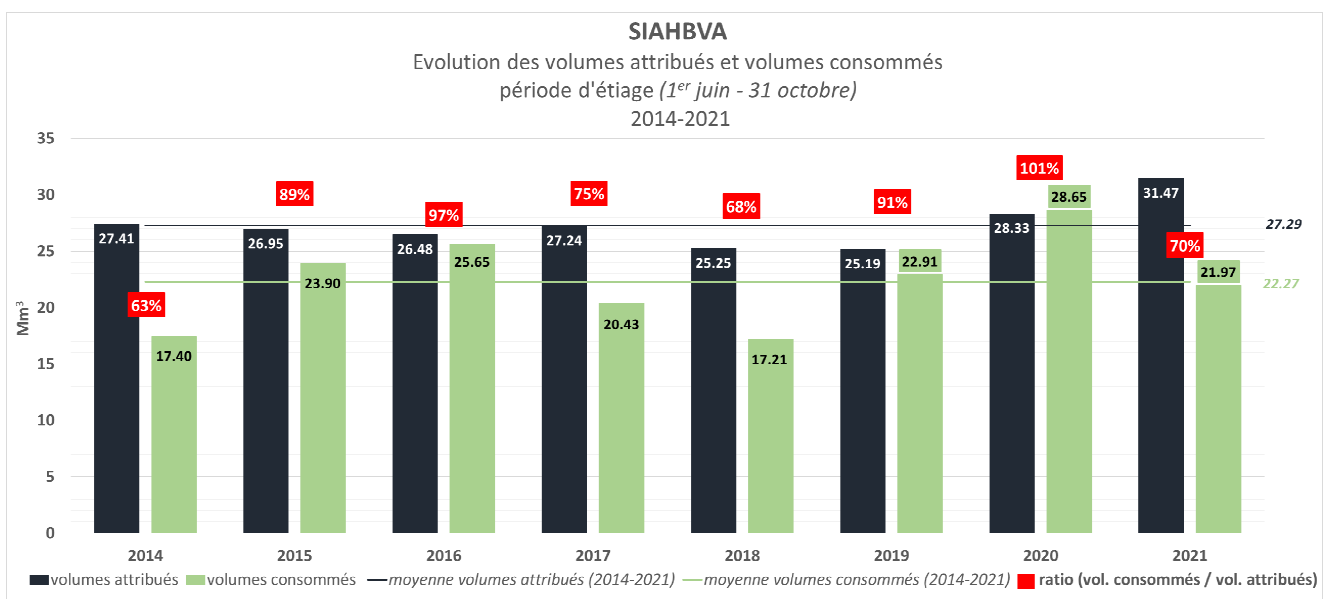


L'évolution des surfaces irriguées montre que l'année 2021 est l'année la plus importante depuis 2014, (16 248 ha en 2021) sachant que la moyenne 2014-2021 est de 15 047 ha. Il faut noter que les irrigants ont la possibilité de modifier leurs assolements auprès de l'OU jusqu'au 31 mai de l'année n. Pour cette année 2021, une modification importante de surface et donc de volume a été signalée par le plus gros préleveur de l'OU qu'est le SIAHBVA (+ 8% en surface et 9% en volume). Le plan de répartition initial a donc été modifié en ce sens.



Concernant le SIAHBVA, l'évolution des surfaces irriguées pour l'été fait ressortir que l'année 2021 est l'année la plus importante depuis 2014 avec 10 741 ha irriguées sachant que la moyenne 2014-2021 est de 9 603 ha.

La moyenne des volumes attribués entre 2014-2021 est de 27,29 Mm<sup>3</sup> pour un volume consommé de 21,97 Mm<sup>3</sup>. Pour l'année 2021, le ratio entre les volumes attribués et les volumes consommés est de 70%.



### III - Gestion des dépassements

Cinq dépassements de volume ont été constatés en 2021 correspondant à un volume de 82 360 m<sup>3</sup> (1 dépassement à moins de 1% et 4 dépassements supérieur à 5% du volume attribué ont été constatés).

Le R.I. de l'Organisme Unique prévoit des pénalités financières dans ce cas de figure, mais une tolérance générale a été appliquée au regard du faible taux de dépassement de chaque irrigant concerné. Un rappel à la règle et une sensibilisation sera faite à chaque irrigant ayant dépassé lors de la facturation.

### IV - Conseil Technique Irrigation

Depuis 2016, l'OU a mis en place (dans le cadre d'un marché public) un réseau de 16 stations tensiométriques réparties sur différentes cultures permettant de connaître le besoin en eau de la plante et ainsi d'assurer une meilleure gestion de la ressource disponible. Les données issues de ce réseau de sondes tensiométriques permettent d'établir des bulletins de conseil en irrigation à tous les irrigants au travers de bulletins édités par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

Durant la campagne 2021, 13 bulletins d'irrigation concernant les « Grandes Cultures » ont été réalisés entre le 10 juin et le 9 septembre) et ont permis d'informer en temps réel les irrigants sur l'état des ressources, mais aussi sur les aspects règlementaires (arrêtés de restriction). Ont été également réalisés des bulletins d'hydrologie permettant de connaître l'état des ressources, les débits des cours d'eau et le niveau des réserves.

9 bulletins d'irrigation « Légumes » ont été réalisés entre le 18 juin et le 27 août et permis des conseils techniques (pommes de terres et tomates) basés sur le réseau de parcelles de référence équipées de sondes tensiométriques.

### V. Site Internet

Depuis 2019, l'Organisme Unique travaille sur la mise en place d'un site internet permettant de moderniser le traitement des données en diminuant les dépenses de fonctionnement (frais d'affranchissement, photocopies, ...), en facilitant les démarches des irrigants avec un accès internet (demandes d'attribution, retours de consommations et calcul de la redevance, consultation des historiques techniques et financiers).

Au printemps 2021, les irrigants ont été invités à saisir leurs besoins en eau pour la campagne à venir sur le site Internet.

En septembre 2021 les irrigants ont pu être informés par mail de l'ouverture en ligne des déclarations. Toutes les démarches administratives se font désormais de façon dématérialisée.